



Demande d'autorisation pour l'organisation d'un tournoi

Pour obtenir une autorisation, vous devez :

- Remplir cet imprimé.
- Le retourner à votre District **1 mois minimum** avant la date de votre manifestation.

N.B. : Si vous organisez plusieurs tournois au cours de la saison, vous devez remplir un imprimé par tournoi.

A compléter obligatoirement en lettres capitales

Nom du club : _____

N° d'affiliation : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Dates du tournoi : _____

Réservé au District

Date de réception au district : _____

Définition de la manifestation

Appellation du tournoi : _____

Commune : _____

Nom du stade (ou salle) : _____

Dates : du _____ au _____

Horaires : _____

Nature : International (1) Régional
 National (2) Départemental

(1) : avec un minimum de 25% des équipes originaires de fédérations autres que la FFF.

(2) : avec un minimum de 25% des équipes originaires des ligues autres que la LFPL.

Identité et coordonnées du responsable de la manifestation

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence : _____

Fonction au sein du club : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphones : Domicile : _____ Travail : _____

Portable : _____ Fax : _____

email : _____

Définition du tournoi

Type de tournoi :

Football à 11 Football à effectif réduit Sixte Futsal

Masculin Féminin

Catégories concernées :

Masculins :

Vétérans Seniors U19/U18 U17/U16 U15/U14 U12/U13
 U10/U11 U8/U9 U6/U7

Féminines :

Seniors U19/U18 U17/U16 U15/U14 U12/U13 U10/U11
 U8/U9 U6/U7

Nombre d'équipes prévues :

Nombre maximum de joueurs(ses) par équipe :

Rappels de la réglementation

1 – Les articles de référence :

Articles 126 et 176 des Règlements Officiels de la LFPL

ATTENTION : Aucun joueur ne peut participer à un tournoi pour un club autre que celui où il est licencié sans l'autorisation écrite de son président.

La participation d'un joueur ne présentant pas de licence est strictement interdite.

2 – Temps de jeu :

Le temps de jeu des différents tournois doit être arrêté dans le souci de préserver l'intégrité physique des joueurs.

Il conviendra de ne pas dépasser en temps cumulé :

- Pour les tournois qui se déroulent sur une demi-journée : temps réglementaire de la catégorie x 1,2.
- Pour les tournois qui se déroulent sur une journée : temps réglementaire de la catégorie x 1,5.

Exemple : 15 ans : 120 minutes pour une journée **(80'x1,5)**, 96 minutes pour 1/2 journée **(80'x1,2)**.

3 – Surclassement :

Les dispositions des articles 73, 74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. doivent être scrupuleusement respectées.

4 – Buts mobiles :

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 04 juin 1996.

Club demandeur	Réservé au District
<p><u>Pièces à joindre</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Règlement complet du tournoi (obligatoire : en son absence votre demande ne peut être traitée).</p> <p><input type="checkbox"/> Droits d'engagement : 50 € * (art. 176 des Règlements Officiels LFPL et annexe 5) <i>* Les droits d'engagement seront prélevés sur le compte club, merci de ne pas faire de chèque.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Autres, préciser : _____ _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Dossier reçu complet : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Autorisation accordée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Observations : _____ _____</p> <p>Date : _____</p>
<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Signature</p>	<p><i>Cachet du Club</i></p>

EN SIGNANT LE FORMULAIRE, LE CLUB ORGANISATEUR S'ENGAGE A RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE MIS EN PLACE ET ACCESSIBLE SUR LES SITES DE LA LFPL et du DISTRICT A LA DATE DU TOURNOI.

Arbitres souhaités

Arbitres souhaités **à désigner et convoquer par le club organisateur** :

(aucune convocation ne sera adressée par le District ou la Ligue, seuls les arbitres mentionnés ci-dessous seront couverts par l'assurance).

—

—

—

Annonce sur Internet

Le tournoi sera annoncé dans la rubrique TOURNOI du site du District, dans les meilleurs délais après sa déclaration.

Cette parution vaut validation sous réserve des éventuelles réserves transmises au club organisateur.